

02/2025

# SOZIALE FORTSCHRÈTT



## Editorial

Cavalier seul ?!  
P. 2

## Manifestation nationale

28.06 à 11h à Lux-Ville  
Toutes les informations  
P. 4

## Un 1<sup>er</sup> mai combatif

Contre cette politique gouvernementale ! Pour la solidarité, la démocratie et la justice sociale !  
P. 22



**Patrick DURY**  
Président National  
du LCGB

## Cavalier seul ?!

“ Lors de son discours sur l'état de la nation, le Premier ministre a annoncé les mesures envisagées au niveau de la réforme de l'assurance pension et de la négociation des conventions collectives. En l'occurrence, il s'agit du rallongement des périodes d'assurance nécessaires afin de pouvoir bénéficier d'une pension de vieillesse anticipée. Sans vouloir ici aller dans le détail des mesures proposées, choses rendues impossibles par la nature floue des propos du Premier ministre, plusieurs constats s'imposent d'ores et déjà.

Les mesures proposées ne correspondent nullement au dossier étoffé que les organisations syndicales OGBL et LCGB ont remis à la ministre de la Sécurité sociale lors de l'entrevue en date du 9 octobre 2024, ni aux propositions énoncées par les participants à la consultation « Schwätz mat! ».

Jusqu'à ce jour, la ministre était incapable de fournir une réponse, de prendre position par rapport aux différentes pistes que les organisations syndicales ont démontré afin de pérenniser notre assurance-pension et de la préparer aux défis des années à venir.

A la lumière de la situation actuelle, il est tout à fait évident que la large consultation publique n'avait qu'un seul et unique but : se débarrasser des organisations syndicales gênantes à une réforme qui n'a ni queue ni tête et qui hypothèque l'avenir surtout des jeunes générations.

Ainsi, un pilier essentiel de la politique sociale au niveau des retraites sera complètement renversé. Un salarié qui peut faire valoir une carrière de 40 années de cotisations effectives et qui a pu jouir de sa pension de vieillesse anticipée à partir de l'âge de 57 ans sera selon les cas de figure amené à prêter 45 années et verra son âge de départ augmenter à 62 ans. Cette politique est inacceptable et inadmissible et n'a plus rien à voir avec les éléments essentiels de justice sociale

pour laquelle les organisations syndicales se sont engagées depuis leur création.

En ce qui concerne une possible réforme des conventions collectives, le flou persiste également. Aux propos du Premier ministre que les syndicats garderont le droit exclusif de négocier et signer des conventions collectives s'oppose l'annonce que des accords pourraient également être conclus entre un employeur et une délégation du personnel.

Le Premier ministre semble incapable de désamorcer un conflit initié en octobre 2024 par son ministre du Travail et ceci malgré 5 réunions de la ronde social en date du 18 octobre 2024, du 14 janvier 2025, du 14 mars 2025, du 26 mars 2025 et du 8 mai 2025.

Un autre élément de la politique gouvernementale au niveau du « nouveau dialogue social » consiste dans le fait que les organisations syndicales OGBL et LCGB n'ont quasiment rien fait, et ceci de façon systématique, plus aucun retour après les différentes entrevues.

Le « feedback » se fait par le discours du Premier ministre ou par des annonces plus ou moins tonitruantes du Premier ministre ou d'un ministre au niveau de la presse.

A cela s'ajoute que le Premier ministre a refusé par retour de courrier la demande des organisations syndicales d'une tripartite ayant pour objet la réforme de l'assurance pension.

Face à ce manque de sérieux pour ne pas dire mépris que le Premier ministre fait preuve vis-à-vis des organisations syndicales OGBL et LCGB et de leurs quelques 125.000 membres, les deux organisations syndicales n'ont plus eu aucun choix.

Par conférence de presse et courrier du 23 mai 2025, OGBL et LCGB ont informé le Premier ministre qu'en l'état des choses, les deux organisations syndicales ne sont plus disposées à participer à des réunions de la ronde sociale ou du Comité Permanent du Travail et de l'Emploi (CPTe) aussi longtemps que le gouvernement compte continuer le dialogue de sourd qu'il a instauré depuis son entrée en fonction. Vu la gravité des attaques gouvernementales au dialogue social national, nous ne nous voyons plus en mesure de voter en ce moment des avis au sein du Conseil économique et social (CES). En ce qui concerne la réforme des pensions et les différents groupes de travail relatifs à la Caisse Nationale de Santé (CNS), OGBL et LCGB ne vont plus participer à des échanges isolés avec la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

“ Le Front syndical OGBL-LCGB demande au Premier ministre de convoquer des réunions du comité de coordination tripartite afin de pouvoir mener à trois des échanges de qualité et d'arriver ensemble à un consensus global sur la réforme des pensions, la pérennité financière de la CNS, le dialogue social, le droit du travail (en l'occurrence la loi sur les relations collectives de travail, le travail de dimanche et les heures d'ouvertures) et la réforme fiscale.

Force est de constater que contrairement à ses prédécesseurs à la fonction de Premier ministre, Jean-Claude JUNCKER et Xavier BETTEL, le Premier ministre en fonction ne privilégie pas le modèle tripartite qui a fait ses preuves pendant plus de 5 décennies et qui a permis de surmonter les différentes crises.

L'action du Premier ministre Luc FRIEDEN est surtout marquée par le cavalier seul et une approche patronale inacceptable pour un premier ministre qui doit savoir gérer les affaires « en bon père de famille ».

Cette approche fait cruellement défaut comme le Premier ministre crée bon nombre de faux problèmes ou de problèmes tout à fait superfétatoire par son action erratique.

Le Premier ministre, son gouvernement ainsi que les députés de la majorité sont ainsi mis devant leur responsabilité et ne pourront plus se cacher derrière l'alibi d'un dialogue social dénué de toute véritable substance.

Le Front syndical OGBL-LCGB, également conscient de ses responsabilités, défend le modèle social et l'intérêt des salariés et pensionnés par tous les moyens dont ils disposent.

A commencer par la grande manifestation nationale du 28 juin 2025 qui ne sera que le début de notre action commune !

## SOMMAIRE

---

4	Manifestation nationale du 28.06
6	Front syndical & actualité
22	Fête du 1 <sup>er</sup> mai
28	Conventions collectives
32	Entreprises
44	LCGB-Community, Structures Frontalières & Particulières

salaires - conditions de travail - pouvoir d'achat - temps  
de travail - travail du dimanche - pensions - système de  
santé - logement - libertés fondamentales - temps  
de santé - logement - pensions - système  
salaires - conditions de travail - pou  
de travail - travail du dimanche - pensions - système de  
libertés fondamentales -  
de travail - pouvoir d'achat - temps  
de travail - travail du dimanche

# Manifestation nationale

## 28.06.25

### Lux-Ville | 11h

**Départ : Croisement Avenue de la Liberté - Avenue de la Gare (Spuerkeess - agence « Gare »)**

**Profitez aussi des navettes (inscription obligatoire\*)**

- **10h00 - P+R Bouillon**  
61, rue de Bouillon | L-1248 Luxembourg
- **09h00 - Clervaux Gare**  
12, rue de la Gare | L-9707 Clervaux
- **08h50 - Z.I. Echternach - (devant le bâtiment d'Euro-Composites)**  
2, rue Benedikt Zender | L-6468 Echternach
- **09h15 - Echternach - Parking du Lac**  
30, rue des Romains | L-6478 Echternach
- **09h15 - Ettelbruck - Däichhal**  
4, rue du Deich | L-9012 Ettelbruck
- **09h30 - Dudelange - Gare**  
Avenue G.-D. Charlotte | L-3441 Dudelange
- **09h30 - Esch/Alzette - Arrêt de bus Auberge de Jeunesse**  
60, Bd J. F. Kennedy | L-4170 Esch/Alzette
- **09h15 - Thionville - Kinopolis**  
50, route d'Arlon | F-57100 Thionville
- **09h00 - Arlon - Maison de la Culture**  
1, Parc des Expositions | B-6700 Arlon
- **09h00 - Trèves - Messepark P+R**  
1, In den Moselauen | D-54294 Trier
- **Toutes les 10 minutes via tram du P+R Stade de Luxembourg - sortir à l'arrêt « Gare Centrale »**  
420, route d'Esch | L-1470 Luxembourg-Gasperich

**\*Inscription LCGB via**

✉ [pooladmin@lcgb.lu](mailto:pooladmin@lcgb.lu)

☎ +352 49 94 24-224/-226/-307

ou via le code QR



[frontsyndical.lu](http://frontsyndical.lu)

# Contre cette politique

# gouvernementale !

**OGB·L**  
**LCGB**

***Nous sommes arrivés à un point de bascule : alors que le monde tel qu'on le connaît est en train de vaciller, le gouvernement luxembourgeois et le patronat s'attaquent frontalement à notre modèle social et à nos acquis.***

## **Nos pensions sont en danger !**

La direction choisie par le gouvernement devient de plus en plus claire : augmentation de l'âge effectif de départ en retraite, détérioration massive de notre système public et solidaire et pas d'augmentation de la pension minimum !

## **Nos salaires sont attaqués !**

En s'attaquant aux prérogatives des syndicats en matière de conventions collectives, le gouvernement et le patronat tentent de détruire notre modèle social et font peser un lourd danger sur nos conditions salariales !

## **Notre temps de travail est mis à mal !**

Généralisation du travail du dimanche, libéralisation des heures d'ouverture dans le commerce, annualisation du temps de travail, remise en question des temps de repos... la liste des attaques est longue en ce qui concerne le temps de travail. Sans parler de l'affaiblissement de nos conventions collectives, qui nous laisserait à la merci totale de nos patrons.

## **Notre pouvoir d'achat souffre !**

En décidant unilatéralement de mettre fin au plafonnement des prix de l'énergie, le gouvernement a volontairement laissé exploser ces prix, avec des augmentations de plus de 30% par endroits. Comme si les prix du logement ne suffisaient pas, le coût de l'énergie vient aussi creuser notre pouvoir d'achat.

## **Notre protection sociale risque d'être détricotée !**

Non seulement notre système de pensions est attaqué, mais notre sécurité sociale l'est aussi. Ainsi, une détérioration des prestations de notre système de santé est à craindre. En plus, le patronat revendique une chasse aux malades toujours plus importante et demande l'introduction de jours de carence pour les salariés malades !

## **Nos droits fondamentaux sont remis en question !**

Interdiction de la mendicité, « Platzverweis » (mesures d'éloignement), remise en question du droit de manifester, politique migratoire de plus en plus répressive : Un tournant autoritaire, aussi au Luxembourg, qui met en péril notre société ouverte et démocratique !

## **Nos conditions de vie sont menacées !**

La crise du logement qui met en péril l'existence de milliers de personnes et l'urgence écologique et climatique qui menace concrètement notre mode de vie et touche en premier lieu les plus vulnérables sont reléguées au second plan. Le gouvernement préfère s'attaquer aux droits et aux acquis de ceux qui, par leur travail, font avancer le pays.

## **Pour la solidarité, la démocratie et la justice sociale !**

C'est le moment de faire entendre nos voix pour notre modèle social, pour une société ouverte, solidaire et démocratique, pour l'égalité et la justice sociale ! !

- **Pour notre modèle social basé sur la négociation collective et la culture du compromis dans l'intérêt du pays**
- **Pour nos salaires et nos conditions de travail !**
- **Pour la défense de nos acquis sociaux arrachés au fil des décennies !**
- **Pour notre pouvoir d'achat !**
- **Pour nos droits et libertés fondamentales, pour notre démocratie !**
- **Pour un système de sécurité sociale et de pensions solidaire et public !**
- **Pour une transition juste !**
- **Pour l'égalité des genres !**

**Mobilise-toi avec nous le 28 juin, informe et sensibilise tes collègues et ton entourage, organise-toi !**



# Front syndical & actualité



## **DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA NATION**

**Le Premier ministre persiste et signe :  
Rendez-vous le 28 juin dans la rue !**

Le front syndical OGBL-LCGB a suivi attentivement le discours sur l'état de la nation prononcé le 13 mai 2025 par le Premier ministre Luc FRIEDEN et constate malheureusement que le chef de l'exécutif n'a pas su saisir l'occasion pour désamorcer une fois pour toutes les tensions sociales engagées par son gouvernement au cours des derniers mois. Bien au contraire !

Contrairement à la déclaration du Premier ministre, force est de constater que le dialogue social est actuellement au point mort. Malgré les efforts soutenus du front syndical au cours des derniers mois pour tenter de relancer le dialogue social avec le gouvernement et le patronat, le Premier ministre persiste et signe en ignorant tout simplement les positions des représentants élus des salariés et des pensionnés.

Face à l'affirmation du Premier ministre que le dialogue social n'équivaut pas à une codécision (il est intéressant de noter que le président de l'UEL avait recouru à la même formule quelques heures plus tôt à la radio), les syndicats tiennent à souligner que l'esprit du modèle social luxembourgeois a toujours consisté dans la recherche de compromis entre partenaires sociaux.

**Pour lire la suite, tournez la page.**

Concernant les dossiers litigieux, malgré les multiples mises en garde émises par le front syndical OGBL-LCGB et à l'encontre des intérêts des salariés, le Premier ministre a confirmé la volonté du gouvernement de continuer à suivre l'agenda du patronat, en maintenant ses projets de :

- remises en cause du contenu des conventions collectives et des prérogatives des syndicats en la matière, revenant à une attaque frontale à l'encontre des conditions de rémunération et de travail de l'ensemble des salariés du Luxembourg ;
- libéralisation du travail dominical et des heures d'ouverture dans le commerce, revenant à anéantir toute possibilité pour les salariés concernés de concilier vie professionnelle et vie privée (le Premier ministre semble également ne pas avoir conscience de l'existence d'un lien de subordination entre les salariés et leur employeur, lorsqu'il évoque un soi-disant « choix » ou une prétendue « liberté » du salarié).

Le Premier ministre est également venu conforter toutes les inquiétudes exprimées par le front syndical OGBL-LCGB au cours des derniers mois concernant l'avenir de notre système de pensions. A l'encontre des intérêts des actuels et futurs pensionnés, le gouvernement envisage donc de détériorer notre système de pensions public et solidaire, au lieu de le renforcer. Le Premier ministre annonce ainsi une augmentation du nombre d'années de cotisation.

Concrètement, cela signifie que tout salarié actuel et futur devra travailler plus longtemps. Cela touchera particulièrement les jeunes et remet en question la solidarité intergénérationnelle.

Par contre, une revalorisation de la pension minimale, qui est actuellement largement insuffisante, est exclue et les détériorations introduites par la réforme de 2012 sont maintenues (risque imminent de réduction, voire de disparition de l'ajustement des pensions et de l'allocation de fin d'année). Par ailleurs, le gouvernement compte promouvoir les assurances privées, en les rendant fiscalement plus attractives pour les personnes fortunées, au détriment des finances publiques et du régime général de pensions. Enfin, dans le cadre de la soutenabilité du système de pensions, le front syndical a avancé toute une série de pistes visant à générer de nouvelles recettes – il s'oppose par contre à celle esquissée par le Premier ministre consistant à détourner la moitié des recettes de la taxe CO<sub>2</sub> destinées en principe à des mesures sociales dans le cadre de la transition énergétique.

Au regard des annonces du Premier ministre à l'occasion de son discours sur l'état de la nation, le front syndical OGBL-LCGB maintient évidemment la manifestation nationale prévue le 28 juin et annonce qu'il va intensifier dès à présent sa mobilisation en appelant tous les salariés et pensionnés à y participer massivement.

*Communiqué le 13 mai 2025*



# RÉTROSPECTIVE



sur les communiqués et les actions du front syndical.

**Contre cette politique gouvernementale !**

**Pour la solidarité, la démocratie et la justice sociale !**





## DIALOGUE SOCIAL NATIONAL

Le front syndical réagit aux annonces du gouvernement concernant l'avenir de notre système de pensions et le dialogue social national !

Depuis des mois, le Gouvernement mène un dialogue de sourd et se fait démarquer vis-à-vis des syndicats avec une politique des faits accomplis ou d'annonces exclusives par voie de presse sans concertation préalable digne de ce nom.

Lors d'une conférence de presse en date du 23 mai 2025, le front syndical OGB-L-LCGB a réagi aux annonces faites par le Premier ministre dans le cadre de la déclaration sur l'état de la nation.

Les syndicats constatent que le flou persiste toujours pour la réforme des conventions collectives. D'une part, le Premier ministre déclare que les syndicats garderont le droit exclusif de négocier et signer des conventions collectives. D'autre part, il annonce que des accords pourraient également être conclus entre un employeur et une délégation du personnel.

De façon similaire, les premières grandes lignes de la réforme des pensions sont en contradiction flagrante avec les demandes et attentes formulées par de nombreuses parties prenantes tout au long de votre processus de consultation « Schwätz mat ! ». A ce jour, la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale n'a toujours donné aucun retour à la note syndicale commune de 129 pages.

**Le front syndical demande la convocation du comité de coordination tripartite afin de pouvoir mener à trois des échanges de qualité et d'arriver ensemble à un consensus global sur la réforme des pensions, la pérennité financière de la CNS, le dialogue social, le droit du travail (en l'occurrence la loi sur les relations collectives de travail, le travail de dimanche et les heures d'ouvertures) et la réforme fiscale.**

Tous les efforts déployés jusqu'à présent par les syndicats pour promouvoir et relancer le dialogue social national ont échoué après cette nouvelle attaque contre le modèle tripartite luxembourgeois.

Ni les réunions de la Commission permanente tripartite pour l'emploi (CPTE), ni les réunions initialement qualifiées de « table sociale » par le Premier ministre n'ont abouti à un véritable dialogue social. Les différents ministres se limitent à convoquer les syndicats, à demander des prises de positions pour faire semblant de dialoguer et à exécuter ensuite sans égard aux positions syndicales les décisions qui étaient déjà prises avant tout échange.

**Face à ce constat vécu à maintes reprises au cours des 18 derniers mois, le dialogue social national est désormais au point mort pour les syndicats.**

Avant l'entrée en fonction du gouvernement actuel, l'esprit du dialogue social luxembourgeois était toujours marqué par la recherche de compromis entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Depuis fin 2023, le dialogue social a été réduit à une simple consultation pour la bonne et due forme.

Les syndicats ne comptent plus jouer ce jeu du dialogue de sourd et ne vont plus participer à des réunions marquées par un pseudo-dialogue. Les syndicats demandent au Premier ministre de convoquer des réunions du comité de coordination tripartite afin de pouvoir mener à trois des échanges de qualité et d'arriver ensemble à un consensus global sur la réforme des pensions, la pérennité financière de la CNS, le dialogue social, le droit du travail (en l'occurrence la loi sur les relations collectives de travail, le travail de dimanche et les heures d'ouvertures) et la réforme fiscale.

*Ayant eu lieu le 23 mai 2025*



## QUADRIpartite

La Caisse nationale de santé au bord du gouffre : Madame la Ministre passez enfin à l'action !

Alors que la situation financière de la Caisse nationale de santé (CNS) démontre clairement une urgence d'agir, la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale se laisse beaucoup de temps pour passer en action. Les projections financières de la CNS prévoient un déficit cumulé de près de 1 milliard € pour les années 2025 à 2028.

A politique inchangée, le fonds de roulement minimum légal ne serait plus respecté dès 2027 et les réserves de l'assurance maladie-maternité pourraient même être totalement épuisées fin 2028. En outre, les améliorations de prestations promises depuis des années n'ont toujours pas été mises en œuvre alors que les assurés continuent de supporter les hausses de cotisations et de participation issues de la réforme de 2011.

Déjà en automne 2024, le front syndical OGBL-LCGB a dénoncé l'usage croissant des cotisations sociales pour financer des dépenses relevant du budget de l'État, ce qui contribue à l'érosion des finances de la CNS.

Ils réclament notamment le transfert de certaines charges vers le budget d'État comme p.ex. les frais administratifs de la CNS ou les coûts liés aux investissements mobiliers et immobiliers hospitaliers respectivement l'adaptation régulière de la dotation maternité aux frais réels. Le maintien de ces dépenses à la charge de la CNS représente une ponction injustifiée estimée à plus de 100 millions € par an.

Face à cette situation, les syndicats demandent que l'État intervienne déjà cette année avec une dotation budgétaire exceptionnelle afin d'épurer ces dépenses qui ne relèvent pas de l'assurance maladie.

Une autre mesure à mettre en œuvre du côté des recettes consiste dans le déflaonnement des cotisations sociales au-delà de cinq fois le salaire social minimum, ce qui pourrait générer plus de 300 millions € supplémentaires par an.

Les syndicats rejettent fermement toute nouvelle baisse des taux de remboursement, notamment parce que la détérioration des taux de remboursement de 2011 vient à peine d'être neutralisée.

Dans ce contexte, les syndicats tiennent toujours à rappeler que les assurés participent surtout en moyenne à hauteur de 50 % aux soins dentaires respectivement 75 % aux aides visuelles. L'essentiel des améliorations de prestations promises depuis 2016 fait toujours défaut.

Face à la situation financière alarmante de la CNS, les syndicats demandent une décision rapide de la Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale afin de garantir que le redressement financier de la CNS ne se fasse pas sur le dos des assurés et que les améliorations de prestations promises depuis des années soient enfin mises en œuvre.

*Récapitulatif de la position syndicale commune défendue lors de la quadripartite du 21 mai 2025*



# FANGER EWECH VUN EISE PENSIOUNEN !

Le Premier ministre a annoncé une attaque frontale contre notre système de pensions.

---

Après des mois de pseudo-consultations, et alors que ni les programmes électoraux des deux partis gouvernementaux, ni l'accord de coalition ne le prévoyaient, le Premier ministre a annoncé mi-mai une attaque frontale contre notre système de pensions.

Contrairement aux pistes évoquées au cours des longs mois de consultation publique et des travaux en « groupes d'experts », la réforme annoncée repose essentiellement sur un allongement significatif de la durée de cotisation. Cela va non seulement à l'encontre des pistes de réforme élaborées par les syndicats, mais aussi des résultats d'un récent sondage qui montre qu'une majorité soutiendrait plutôt une augmentation du taux de cotisations. Concrètement, cela signifie donc que la très grande majorité des salariés et des fonctionnaires et employés publics actuels et futurs devront travailler plus longtemps pour avoir droit à une pension complète.

Les premiers concernés par ce projet antisocial sont évidemment les jeunes générations. Il s'agit d'une attaque en règle contre toute notion de solidarité intergénérationnelle, pilier fondamental de notre régime public et solidaire de pensions.

Pour le Front syndical OGBL-LCGB, il est inacceptable que le poids principal de cette réforme injuste repose sur les épaules des jeunes, alors même qu'ils subissent déjà de fortes pressions en matière d'emploi, de logement et de pouvoir d'achat et que la réforme de 2012 les pénalisait déjà fortement.

Dans ce contexte, le Front syndical appelle tous les jeunes, mais aussi toutes les personnes solidaires de leurs enfants et petits-enfants à se mobiliser massivement et à participer à la grande manifestation nationale le 28 juin à Luxembourg.

Pendant que la durée des cotisations doit être progressivement augmentée, la pension minimale n'est, elle, pas revalorisée. La pension minimale, qui touche majoritairement les femmes, ne suffit pas à garantir une vie décente au Luxembourg. Cela ne semble pas importuner le gouvernement Frieden.

Le maintien intégral de la réforme de 2012 signifie, quant à lui, que l'ajustement des pensions risque de disparaître — les retraités actuels sont donc, eux aussi, touchés par les annonces faites à l'occasion du discours sur l'état de la Nation.

Enfin, alors que le gouvernement n'avait pas clairement affiché la couleur jusqu'ici et que des représentants des partis de la majorité avaient laissé entendre par moment que la fonction publique serait épargnée, il est désormais clair qu'elle sera tout autant touchée que le régime général.

Il est donc clair également que les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique doivent mener conjointement le combat pour la défense d'un système de pensions public et solidaire, permettant une vie décente et reposant sur la solidarité intergénérationnelle.

En ce sens, le Front syndical OGBL-LCGB tend la main à toutes les organisations et toutes les personnes intéressées et appelle à participer massivement à la grande manifestation nationale du 28 juin.

*Communiqué le 19 mai 2025*



# RÉFORME DES PENSIONS

Schwätz mat - Mee bleif doheem !

« Adaptabilité de l'âge de départ en retraite », tel était le sujet de la première réunion d'experts dans le cadre de la consultation sur le système des pensions au Luxembourg.

C'est pourtant Martine DEPREZ, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, qui avait affirmé quelques mois plus tôt, lors de l'un des nombreux « teasers » maladroits dans la presse, qu'elle n'entendait pas toucher à l'âge de départ en retraite. Est-ce que la ministre a soudainement changé de cap ? Non, il semble qu'il s'agit tout simplement d'une manœuvre politique bien coordonnée.

En y regardant de plus près, la farce qui se déroule actuellement sous le prétexte de consultations autour d'une possible réforme des pensions devient encore plus évidente. Les trois syndicats justifiant de la représentativité nationale, l'OGBL, le LCGB et la CGFP constatent que les réunions d'experts, censées être un espace de dialogue constructif, ne sont en réalité qu'un spectacle orchestré dont le scénario semble écrit d'avance. Tout est bien rôdé : acteurs bien choisis, dialogues calibrés, et surtout un résultat final qui semble déjà gravé dans le marbre.

En plaçant différents « experts » qui ont été choisis de façon arbitraire sur un pied d'égalité avec les syndicats, le gouvernement piétine une fois de plus le modèle du dialogue social luxembourgeois en mettant sérieusement en péril la paix sociale. Ce modèle, qui a permis au fil des

décennies de bâtir un système de pension solide et équilibré, est aujourd'hui décomposé systématiquement dans le seul but de l'affaiblir. Rappelons que la gestion de la caisse de pension, tout comme les autres caisses de la Sécurité sociale, repose sur un principe fondamental : la cogérance par les partenaires sociaux. Le nombre de représentants du côté salarial au sein des différents conseils d'administration est déterminé par deux élections démocratiques, celle de la Chambre des salariés et celle de la Chambre des fonctionnaires et employés publics. En refusant à ces mêmes partenaires sociaux d'inviter leurs principaux représentants chargés au quotidien de la gestion de la Sécurité sociale, le gouvernement cherche délibérément à diluer la voix des syndicats en essayant de les marginaliser.

La trame des discussions confirme cette impression. En centrant la première réunion sur « l'adaptabilité de l'âge de départ à la retraite », la ministre ignore tout simplement la note des syndicats sur le système des pensions, publiée et présentée en octobre 2024, qui a prouvé que relever l'âge de la retraite ne résout en rien les enjeux de la pérennité financière du système des pensions. Un élément qui a d'ailleurs été confirmé par l'IGSS dans son rapport technique de 2022.

De plus, l'OGBL, le LCGB et la CGFP mettent sérieusement en question que la consultation publique en ligne « Schwätz mat! » aurait conduit aux sujets des réunions d'experts.

Nous rappelons que près de la moitié des participants avaient exprimé leur soutien aux positions défendues par les syndicats. Pourtant, ces opinions sont étrangement absentes du choix des thématiques discutées. Étrange hasard, ou stratégie politique bien réfléchie ?

Or, la note de préparation du gouvernement en vue des échanges ne s'arrête pas là. Dans sa tentative d'orienter les discussions dès le début, le gouvernement ose avancer des arguments fallacieux, comme l'idée que travailler plus longtemps serait favorable à la santé des salariés. Une déclaration qui d'un côté ne devrait absolument pas figurer dans un document censé être neutre et qui est surtout démentie par de nombreuses études, qui prouvent au contraire les effets néfastes d'une prolongation de la vie active sur la santé physique et mentale des salariés.

En clair, le gouvernement cherche à nous vendre une histoire bien ficelée en limitant fortement le poids des partenaires sociaux pour mieux valider des conclusions écrites dès le premier acte. L'OGBL, le LCGB et la CGFP dénoncent cette mascarade politique qui ne vise qu'à affaiblir les acquis sociaux des salariés. Le modèle luxembourgeois du dialogue social, fondé sur la concertation et la responsabilité partagée, ne peut être sacrifié sur l'autel d'une politique biaisée et déconnectée des réalités des salariés.

Communiqué le 14 mars 2025

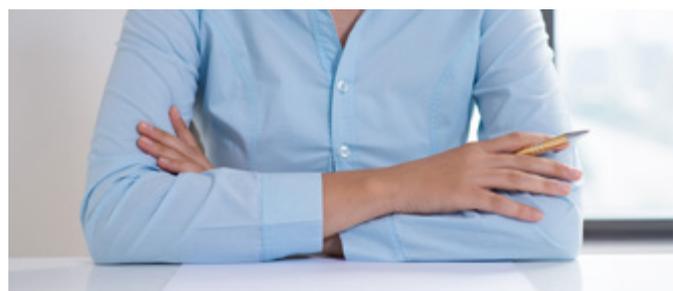
# CONVENTIONS COLLECTIVES

Le front syndical demande un engagement ferme du ministre du Travail avant toute nouvelle discussion au sein du CPTE !

Le ministre du Travail a convoqué une nouvelle réunion du Comité permanent du Travail et de l'Emploi (CPTE) pour le 4 mars 2025, sans toutefois mettre les dossiers actuellement litigieux à l'ordre du jour, en particulier la discussion sur une réforme de la loi sur les négociations de conventions collectives.

Le front syndical OGBL-LCGB tient à faire savoir qu'avant toute nouvelle discussion au sein du CPTE, il demande au gouvernement de garantir le droit de signature et de négociation de conventions collectives des syndicats ayant la représentativité nationale et à s'engager pour que le contenu des conventions collectives (art. L. 162-12 du Code du Travail) ne soit pas restreint.

Dans un courrier adressé le 26 février au ministre, les deux syndicats nationalement représentatifs soulignent qu'ils attendent à ce sujet un engagement ferme et sans équivoque de sa part.



L'OGBL et le LCGB demandent également au ministre du Travail que plusieurs dossiers d'actualité soient mis à l'ordre du jour des prochaines réunions du CPTE, à savoir :

- le projet de loi 8479 portant introduction d'une demande en obtention des indemnités de chômage complet en ligne (ce projet n'a pas été discuté au sein du CPTE alors qu'il entre pleinement dans ses missions légales) ;
- la transposition en droit national de la directive européenne sur le travail des plateformes ;
- la mise en oeuvre de mesures concrètes pour renforcer le dialogue social conformément à l'article 11 de la Recommandation du Conseil du 12 juin 2023 relative au renforcement du dialogue social dans l'Union européenne ;
- la relance de la commission de suivi de l'ADEM, organe à composition tripartite qui a pour objet d'accompagner et d'évaluer l'accomplissement des missions et tâches confiées à l'Agence pour le développement de l'emploi — cet organe n'a plus été convoqué depuis de nombreuses années ;
- la nouvelle définition du rôle de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) ;
- la révision de la législation sur le maintien dans l'emploi ainsi que le plan de maintien dans l'emploi et le plan social afin de mieux garantir la sécurité de l'emploi des salariés.

Communiqué le 3 mars 2025



Plus de photos sur [lcgb.lu](https://www.lcgb.lu)

# TRAVAIL FRONTALIER

Le front syndical OGBL-LCGB s'engage pour l'égalité de traitement de tous les salariés, frontaliers et résidents.



Au Luxembourg, le travail frontalier constitue une composante majeure de son marché d'emploi. Au premier trimestre 2024, le Luxembourg comptait 226.709 salariés frontaliers, soit environ 47 % de l'emploi total.

Sachant que les frontaliers payent, comme tous les autres salariés, leurs impôts et cotisations sociales au Luxembourg et que l'économie luxembourgeoise est dépendante de cette main-d'œuvre, le LCGB et l'OGBL défendent la position que les salariés frontaliers devraient disposer des mêmes droits et obligations que les salariés résidents luxembourgeois.

Depuis 2019, une incertitude règne sur les effets de la convention franco-luxembourgeoise visant à éviter la double imposition des travailleurs frontaliers. En modifiant la méthode d'éli-

mination de la double imposition, une augmentation de la charge fiscale pour les travailleurs frontaliers français ayant des revenus mixtes luxembourgeois et français est très probable.

Pour l'OGBL et le LCGB, il s'agit d'une nouvelle discrimination à l'égard des travailleurs frontaliers.

Le LCGB et l'OGBL ont immédiatement dénoncé cette situation et entrepris plusieurs actions du côté des responsables luxembourgeois et français afin de rectifier cette situation.

Il en résultait une mise en suspension des dispositions relatives à l'élimination de la double imposition pour les années d'imposition 2021, 2022 et 2023.

En parallèle, une étude d'impact de la nouvelle convention fiscale était prévue avant la mise en application définitive des nouvelles dispositions de la convention fiscale. Alors que cette étude fait toujours défaut, la suspension n'a plus été prolongée pour l'année fiscale 2024.

À défaut d'une étude d'impact de ces nouvelles règles d'imposition et compte tenu des premiers cas concrets défavorables qui se sont présentés en 2021, le front syndical revendique :

- la prolongation de la mise en suspension des nouvelles règles d'imposition ;
- la réalisation d'une étude d'impact de ces nouvelles règles telle que convenu en 2021 ;
- une renégociation de la convention bilatérale franco-luxembourgeoise pour revenir aux anciennes règles d'imposition.

En outre le front syndical demande au Gouvernement luxembourgeois de s'engager pour :

- une politique transfrontalière qui garantit à tous les salariés les mêmes droits fiscaux, droits aux prestations sociales et possibilités de prester du télétravail ;
- la renégociation des conventions fiscales et accords afférents avec la France, la Belgique et l'Allemagne afin de mettre rapidement un terme à toute discrimination fiscale.

Communiqué le 21 mars 2025



Plus de photos sur [lcgb.lu](https://lcgb.lu)



# SECTEUR COMMERCE

Lors de différentes actions du front syndical, les délégués du secteur commerce s'engagent à défendre leurs acquis et droits fondamentaux.



## Grande action de distribution dans les gares

Lors de la grande action de distribution dans les gares de la région frontalière (Thionville, Longwy, Arlon et P+R Wasserbillig), les délégués du LCGB ont informé sur le projet de libéralisation totale des heures d'ouverture dans le commerce.



## Piquet mobile dans les centres commerciaux

Avec un piquet mobile dans les grands centres commerciaux de la ville de Luxembourg, le front syndical OGBL-LCGB a informé les salariés des magasins de l'attaque du gouvernement contre les conditions de vie et de travail des salariés du commerce.

La réforme prévue des heures d'ouverture et du travail dominical dans le commerce introduirait les règles les plus libérales de toute la Grande Région, mais en même temps, elle détériorerait considérablement les conditions de travail et détruirait tout équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Dans le cadre des actions syndicales pour protéger nos droits et nos acquis, nous disons NON à la libéralisation des horaires d'ouverture.





## SECTEUR FINANCIER

Mobilisation des délégués pour la manifestation du 28 juin 2025.

Dans un contexte de tensions sociales croissantes avec le gouvernement, les syndicats LCGB et OGBL ont uni leurs forces lors d'un rassemblement significatif.

L'objectif principal de ce rassemblement était de mobiliser les salariés du secteur financier en vue de la grande manifestation nationale du 28 juin 2025. Le front syndical a souligné l'importance cruciale de cette action collective pour exprimer le mécontentement grandissant face aux attaques actuelles de la part du gouvernement.

- » Pour le maintien de conventions collectives dignes de ce nom.
- » Pour notre modèle social, qui repose sur des négociations collectives et une culture du compromis dans l'intérêt du pays.
- » Pour nos salaires et nos conditions de travail.
- » Pour une transition juste.

**Rejoignez-nous à la grande manifestation nationale le 28 juin 2025 à 11h00 à Luxembourg-Ville.**

Il s'agit de vos droits, de vos pensions, de vos libertés, de votre salaire ! Venez participer !



# SUR LE TERRAIN

Même lors d'événements traditionnels, les délégués profitent de l'occasion pour mobiliser en vue de la manifestation nationale.



## Notre-Dame de Fátima à Wiltz

Le front syndical OGBL-LCGB était présent le 29 mai 2025 au pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Fatima à Wiltz afin de s'entretenir avec les personnes présentes et d'informer sur la manifestation nationale du 28 juin.

## ING Marathon

Le 31 mars 2025, le front syndical OGBL-LCGB a encouragé les coureurs du 18<sup>e</sup> marathon ING. Parallèlement, il a informé sur le prochain événement important : la manifestation nationale qui aura lieu le 28 juin 2025 à Luxembourg-Ville.





## Mobilisation pour la manifestation nationale

- 1 CFL multimodal
- 2-4 LCGB-Services & Commerce
- 5-6 Ville de Luxembourg
- 7 ProActif
- 8 Webasto
- 9-10 LCGB-Construction & Artisanat
- 11 Autopolis
- 12 Car Avenue
- 13 POST Luxembourg
- 14 Emile Weber
- 15-16 Sales-Lentz
- 17 CHEM
- 18 LPEM
- 19-21 LCGB-Nettoyage de bâtiments
- 22 Les Jardins d'Alysea





# CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS

Mobilisation du LCGB pour le 1<sup>er</sup> mai et le 28 juin.



Le 22 avril 2025, environ 140 délégués du LCGB se sont réunis pour obtenir plus d'informations sur l'organisation du 1<sup>er</sup> mai et de la grande manifestation nationale du 28 juin.

Patrick DURY, président national du LCGB, a souligné le rôle important des délégués dans la mobilisation pour ces deux événements et a rappelé que l'engagement de chacun est essentiel pour mettre un terme aux attaques du gouvernement contre les syndicats et les acquis sociaux des salariés.

Le secrétaire général Francis LOMEL a ensuite fait le point sur l'état d'avancement de l'organisation. Les délégués continueront d'être informés régulièrement. Certains délégués des secteurs des transports, du commerce, des banques, etc. ont eu l'occasion d'exprimer leur motivation personnelle pour leur engagement syndical et leur participation aux actions à venir contre la politique de ce gouvernement et pour la solidarité, la justice sociale et la démocratie.



## MISES À JOUR SUITE À LA NOUVELLE TRANCHE INDICIAIRE 01.05.2025

Au 1<sup>er</sup> mai 2025, une nouvelle tranche indiciaire a été appliquée. La cote d'application de l'échelle mobile des salaires monte ainsi de 944,43 points à 968,04 points.

Découvrez les documents actualisés sur [www.lcgb.lu](http://www.lcgb.lu) sous la rubrique « Publications » ou scannez le code QR :



Vers les Rapidos

Vers la brochure  
« Vos prestations sociales »





## LE LCGB PRÉSENTE SON NOUVEL ORGANIGRAMME

À la suite du 61<sup>e</sup> Congrès national du LCGB, le comité central du LCGB a adopté à l'unanimité, le 17 mars 2025, le nouvel organigramme du comité exécutif.

Le LCGB se dote ainsi d'un nouveau comité de direction composé par le président national Patrick DURY, le secrétaire général Francis LOMEL, et les membres du comité de direction, Christophe KNEBELER, en charge de la politique sociale, Robert FORNIERI, en charge de la politique tarifaire, Maria MENDES, en charge de la RH et Maria-Helena MACEDO en charge de la digitalisation et de la préparation des élections sociales.

Par la même occasion le comité central a élu à l'unanimité les collègues Maria Do Rosario CABRAL FARIAS et Benoît MIGEAUX aux fonctions de vice-présidents.

La nouvelle vice-présidente Maria Do Rosario CABRAL FARIAS est déléguée libérée chez WISAG et présidente du LCGB-Femmes. Le vice-président Benoît MIGEAUX est délégué libéré auprès de la BIL et président du LCGB-SESF.

## JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME : LE LCGB PRÉSENT À LA MARCHÉ FÉMINISTE

Environ 5.000 personnes ont participé à la marche féministe à Luxembourg-Ville, à l'occasion de la Journée internationale des femmes le 8 mars 2025. Le LCGB y était également présent pour :

- défendre l'égalité salariale ;
- lutter contre toutes formes de discrimination ;
- promouvoir un environnement de travail inclusif ;
- soutenir les droits des femmes.

Toutefois, il ne suffit pas de défendre les droits des femmes une fois par an. La lutte pour les droits des femmes se mène au quotidien ! C'est dans ce but que le LCGB s'engage à lutter contre la sous-évaluation du travail des femmes et à adapter les conditions de travail aux contraintes familiales.

Il ne faut pas oublier l'engagement du LCGB contre la libéralisation complète des heures d'ouverture dans le commerce telle qu'elle est actuellement envisagée par le gouvernement. L'application d'une telle réforme aurait des conséquences dramatiques, notamment pour les femmes et les frontaliers qui travaillent majoritairement dans ce secteur. L'organisation du temps de travail quotidien serait encore plus compliquée.



### Visite TonLCGB.lu et connecte-toi

- Disponible en français, allemand, anglais et portugais
- Rendez-vous et visio-conférence
- Suivi de dossiers dans un espace sécurisé
- Contact direct grâce à la fonction de messagerie pour membres LCGB



Découvre «**TonLCGB**»,  
Tous les services LCGB dans ta poche





## ONGD GUIDEN A SCOUTEN FIR ENG WELT

### Soutien alimentaire aux enfants talibés : Une initiative pour l'autonomisation des daaras.



Dans la commune de Mboro, où l'ONG Jeunesse et Développement (JED) accompagne et encadre 8 écoles coraniques (daaras) sur les 74 existants dans des classes d'alphabétisation, un programme innovant a vu le jour pour soutenir les enfants talibés. L'objectif : renforcer leur alimentation tout en leur offrant des compétences pour un avenir meilleur, favorisant ainsi leur autonomisation.

Les enfants talibés, élèves des écoles coraniques, sont souvent contraints à mendier dans les rues pour subvenir à leurs besoins. Autrefois perçue comme un apprentissage de l'humilité, cette pratique est désormais devenue une problématique sociale de taille. Pour répondre à cette réalité, JED, avec le soutien de l'ONGD Guiden a Scouten fir ENG Welt, a lancé le programme « Soutien alimentaire aux enfants talibés », alliant aide alimentaire et insertion professionnelle.

#### Une alternative durable à la mendicité

Ce programme permet à 100 enfants, issus de 10 daaras, de bénéficier d'une formation

en aviculture, maraîchage et alphabétisation. Grâce à un champ école mis en place par le CIFOP (Centre International de Formation Professionnelle), ces jeunes apprennent à élever des volailles et à cultiver des légumes, deux activités essentielles pour assurer leur autonomie alimentaire. Une fois formés, ces enfants sont accompagnés pour reproduire ces pratiques dans leurs daaras respectifs.

En plus de l'apprentissage de ces métiers, le programme organise des repas communautaires préparés avec les récoltes effectuées par les enfants eux-mêmes. Cela permet non seulement d'améliorer leurs conditions alimentaires, mais aussi de réduire leur dépendance à la mendicité.

#### Un modèle à pérenniser

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de modernisation des daaras et de protection des droits des enfants. Cependant, des défis subsistent : le manque de ressources, la nécessité d'un suivi à long terme, et l'engagement des autorités publiques sont autant de facteurs à prendre en compte pour assurer la pérennité de ce projet.

Pour Mansour DÈME, coordinateur de JED dans la région de Thiès, l'objectif est de démontrer qu'un modèle éducatif qui allie formation religieuse et apprentissage de métiers agricoles est viable. « Nous espérons que cette expérience pourra être étendue à d'autres daaras », a-t-il affirmé.

Avec ce programme, Jeunesse et Développement pose les bases d'une solution durable pour améliorer le quotidien des enfants talibés. Reste maintenant à mobiliser davantage d'acteurs pour garantir la continuité et l'élargissement de cette initiative essentielle.

#### Un avenir meilleur pour les enfants talibés

À travers ce projet, JED ne se contente pas d'offrir une aide alimentaire : elle met en place un véritable mécanisme d'autonomisation, en permettant à ces enfants de s'instruire, de développer des compétences pratiques et de s'affranchir de la mendicité. Ce modèle pourrait devenir une référence pour d'autres régions du Sénégal et même au-delà, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour l'avenir de milliers d'enfants talibés.

Si vous voulez soutenir l'association « Guiden a Scouten Fir ENG Welt », vous pouvez faire un don sur le compte suivant :  
**IBAN :**  
**LU54 1111 0882 8010 0000**  
**BIC : CCPLLULL**

# Fête du 1<sup>er</sup> mai





## **UN 1<sup>ER</sup> MAI COMBATIF**

**Contre cette politique gouvernementale !  
Pour la solidarité, la démocratie et la justice sociale !**

Plus de 1.200 délégués, membres et militants se sont retrouvés le 1<sup>er</sup> mai sous un chapiteau à Remich pour montrer leur solidarité pour la fête du Travail.

Cet événement, devenu un rendez-vous incontournable du calendrier syndical, a été lancé par un discours engagé de Patrick DURY, président national du LCGB, qui a mis l'accent sur les attaques massives contre les acquis sociaux et les droits par la politique gouvernementale.

Dès les premières minutes, Patrick DURY a planté le décor en évoquant des préoccupations internationales majeures. Il a alerté sur la montée inquiétante de l'extrême droite en Europe, ainsi que sur les conséquences de la guerre commerciale menée par le président américain Donald TRUMP. Face à ces défis, il a insisté sur la nécessité d'une solidarité renforcée entre les Européens, appelant à un véritable esprit d'entraide face aux divisions croissantes.

### **Le modèle social luxembourgeois, garant de la paix sociale**

Abordant ensuite les enjeux nationaux, Patrick DURY a consacré une attention particulière à la menace contre le modèle social au Luxembourg. Il n'a pas hésité à critiquer frontalement le gouvernement, accusé de mener une politique en faveur des employeurs, et de traiter les syndicats comme une quantité négligeable.

**Pour lire la suite, tournez la page.**

En effet, c'est dans le contexte de la directive (UE) 2022/2041 sur les salaires minimaux adéquats que le gouvernement luxembourgeois essaie de déréglementer les conventions collectives. Patrick DURY a dénoncé que « C'est la première fois au Luxembourg qu'une directive est détournée de son objectif pour aggraver la situation existante ». De même, dans le débat sur les pensions, le modèle tripartite luxembourgeois avec 3 partenaires sur un pied d'égalité est remplacé par un simple spectacle, une sorte de théâtre populaire.

Et tandis que l'alarmisme règne concernant les pensions, les problèmes cruciaux de la sécurité sociale, à savoir le financement de l'assurance maladie, sont ignorés. La ministre a perdu de vue la gestion globale de la Caisse Nationale de Santé et ce n'est que grâce à l'intervention ferme des partenaires sociaux au sein de la CNS qu'elle a été remise sur les rails.

« Ce ne sont pas seulement les droits et libertés syndicaux qui sont en jeu. Il s'agit des conditions de travail et des salaires, de la sécurité sociale, des pensions et de l'assurance maladie pour toutes les personnes qui travaillent ou ont travaillé dans ce pays. » a souligné Patrick DURY et pour toutes ces raisons, c'est une obligation de travailler avec les collègues de l'OGBL dans le Front Syndical OGBL/LCGB. Unis dans le front syndical, le LCGB et l'OGBL sont prêts à aller jusqu'au bout pour défendre les droits des salariés.

Avant de terminer son discours, Patrick DURY a répété avec insistance la nécessité pour le gouvernement de s'engager en faveur du modèle social, c'est-à-dire en respectant pleinement le principe de la tripartite avec trois partenaires placés sur un pied d'égalité, et en mettant immédiatement fin à toute attaque contre la loi sur les conventions collectives.

**C'est ensemble et avec une mobilisation nombreuse pour la manifestation nationale du 28 juin à 11h00 à la Ville de Luxembourg que nous y arriverons.**

# IMPRESSIONS DE LA FÊTE DU 1<sup>ER</sup> MAI

Fête populaire pour toute la famille à Remich.



Découvrez le discours du 1<sup>er</sup> mai du président national du LCGB sur [www.lcgb.lu](http://www.lcgb.lu) ou scannez le code QR









**PLUS DE  
PHOTOS DANS  
LA VERSION  
ALLEMANDE**

A woman in a dark blue business suit and light blue shirt is smiling and writing on a document with a black pen. The background is a soft, out-of-focus office setting. A large green circle is overlaid on the image, containing the text 'Conventions collectives' in white, bold, sans-serif font, flanked by two white diagonal lines.

# Conventions collectives



## Hyosung S.A.

**Signature le 24 février 2024**

**Valable du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027**

**Acquis :**

- augmentation salariale sur 3 années ;
- revalorisation de la prime de départ en pension ;
- amélioration des jours de congé ;
- introduction d'une prime de responsabilité.



## Keter Luxembourg

**Signature en février 2025**

**Valable du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2027**

**Acquis :**

- augmentations de salaire pour
  - » tous les salariés « ex-ouvriers » suivant l'ancienneté ;
  - » les salariés de bureaux en fonction de la performance ;
- augmentation de la prime de présence trimestrielle ;
- augmentation de la participation patronale aux chèques-repas ;
- augmentation de la valeur du bon cadeau pour naissance ou adoption d'un enfant ;
- introduction d'une prime de sécurité ;
- ajout de jours de congé supplémentaire selon l'ancienneté ;
- élargissement des plages horaires pour les salariés à horaire mobile.



## Astron Buildings

**Signature en mars 2025**

**Valable pour un an**

**Acquis :**

- augmentation des chèques repas ;
- un jour de congé annuel supplémentaire ;
- l'indexation de la prime d'ancienneté ;
- 13<sup>e</sup> mois au prorata qui inclut les salariés en période d'essai.



## Lycée Privé Emile Metz (LPEM)

**Signature le 31 mars 2025**

**Valable du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026**

**Acquis :**

- prime unique à 1.370 € payée en 2025 ;
- augmentation linéaire du barème au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- introduction de la flexibilité du temps de travail ;
- rémunération à 100% du personnel enseignant durant le stage pédagogique ;
- réduction du cadre hebdomadaire des enseignants d'éducation physique de 26 à 24 unités d'enseignement ;
- engagement d'introduire de nouvelles structures salariales linéaires pour toutes les carrières pour la prochaine CCT.



## Groupe Pall Center

**Signature le 1<sup>er</sup> avril 2025**

**Valable du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 décembre 2027**

**Acquis :**

- augmentation de la prime de fin d'année à 350 € ;
- cadeau d'ancienneté pour chaque tranche de 10 ans d'ancienneté allant jusqu'à 3.250 € ;
- des remises allant jusqu'à 30% dans le supermarché, le café, le rayon des fleurs et décoration, le textile et les jouets ;
- possibilité d'avoir 7 jours de congé d'ancienneté pour 40 années de service accomplis ;
- congé social de 4 périodes de 2 heures par année.



## Siemens S.A.

**Signature le 4 avril 2025**

**Valable du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027**

**Acquis :**

- garantie de l'augmentation moyenne minimale de 0,50% du salaire par année sur l'ensemble du personnel ;
- augmentation des chèques repas ;
- introduction d'une assurance médicale supplémentaire couvrant tous les employés de la société ainsi que leurs enfants respectifs ;
- introduction d'un article sur le droit à la déconnexion.



## Mondo Luxembourg S.A.

**Signature en avril 2025**

**Valable du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027**

**Acquis :**

- augmentation linéaire de 0,30 €/h sur la durée de la convention ;
- adaptation du barème à la suite de l'augmentation du SSM ;
- revalorisation de certaines fonctions du Groupe 3 vers le Groupe 4 ;
- amélioration de l'augmentation de salaire lors du passage du groupe 5 au Groupe 6 ;
- introduction d'une carte avantages « Sympass » ;
- amélioration de la prime de performance, notamment quant aux critères de l'assiduité.



## Secteur Nettoyage de bâtiments

**Signature en avril 2025**

**Valable du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2028**

**Acquis :**

- augmentations salariales linéaires totalisant 2,7% sur l'ensemble de la période ;
- octroi d'un jour de congé supplémentaire lié à l'ancienneté ;
- plusieurs clarifications concernant les rythmes de travail.



## HGK Dry Bulk Shipping Lux S.à.r.l.

**Signature le 7 mai 2025**

**Valable du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 septembre 2027**



### Acquis :

- nouvelle structure de groupes salariaux ;
- augmentation moyenne de 8 % de la masse salariale ;
- introduction d'une nouvelle carrière pour les jeunes navigateurs ;
- nouveaux modèles de réduction du temps de travail ;
- introduction de nouvelles primes, comme la prime de formateur et la prime de responsabilité ;
- augmentation de diverses primes ;
- introduction de congés supplémentaires en fonction de l'âge et de l'ancienneté.



## Grande manifestation le 28 juin : parce que ton travail doit continuer à être payé correctement !

Nous sommes arrivés à un point de bascule : alors que le monde tel qu'on le connaît est en train de vaciller, le gouvernement luxembourgeois et le patronat s'attaquent frontalement à notre modèle social et à nos acquis.

### Nos salaires sont attaqués !

En s'attaquant aux prérogatives des syndicats en matière de conventions collectives, le gouvernement et le patronat tentent de détruire notre modèle social et font peser un lourd danger sur nos conditions salariales !

L'adoption de la directive sur les salaires minimaux adéquats dans l'UE a été saluée par les deux syndicats, qui y voient une opportunité de renforcer les conventions collectives au Luxembourg et d'améliorer les conditions de vie et de travail des salariés.

Toutefois, le LCGB et l'OGBL ne peuvent que constater avec regret que le ministre du Travail se rallie au patronat pour rendre les conventions collectives insignifiantes, non seulement, par la remise en cause du droit exclusif de signature des conventions collectives par les syndicats représentatifs au niveau national, mais aussi des éléments de contenu tels que le temps de travail.

Cette réforme est une attaque frontale contre les droits et acquis les plus fondamentaux de tous les salariés du Luxembourg ! Elle met en grand danger toutes les avancées sociales majeures, pour lesquelles les syndicats ont lutté.

**Mobilise-toi avec nous  
pour le 28 juin,  
informe et sensibilise  
tes collègues et ton  
entourage, organise-toi !**

### Inscription LCGB via

✉ pooladmin@lrgb.lu

☎ +352 49 94 24-224/-226/-307

ou via le code QR





# Entreprises



## SECTEUR BUS

### Retour des agressions, après une période d'accalmie !

Le LCGB, syndicat majoritaire dans le secteur du transport, tient à exprimer son profond malaise et son indignation face à l'agression d'un chauffeur de bus sur la ligne RGTR entre Luxembourg et Villerupt (FR) en mars 2025. Le LCGB appelle toutes les entreprises du secteur à prendre des mesures immédiates et concrètes pour protéger leurs salariés contre toute forme de violences, qu'elles soient physiques ou verbales.

#### Un climat de peur et d'insécurité inacceptable

Les témoignages des conducteurs, qui décrivent un climat de peur, de stress et d'insécurité, sont inacceptables. Les agressions verbales et physiques, dont certaines ont nécessité des soins médicaux, mettent en lumière une situation critique qui perdure depuis trop longtemps. Il est intolérable que des travailleurs, dont des femmes, soient exposés continuellement à de tels risques dans l'exercice de leur fonction.

#### Une ligne à problème, des solutions insuffisantes

La ligne Luxembourg-Villerupt est identifiée depuis des années comme une « ligne à problème ». Pourtant, les mesures prises pour protéger les chauffeurs restent insuffisantes et des actions concrètes se font attendre.

Pour rappel, lors d'un comité de pilotage sécurité dans les transports publics en novembre 2021, le LCGB avait revendiqué et obtenu auprès du Ministère de la Mobilité un budget pour l'installation de cabines sécurisées afin de protéger le personnel roulant. Bien qu'aujourd'hui 43 % de la flotte RGTR soit équipée de ces dispositifs, cela reste insuffisant.

Le LCGB exige une accélération immédiate dans le déploiement de cet équipement, en priorisant les lignes les plus exposées, notamment celles de Villerupt, Longwy et Mont-Saint-Martin.



## Un pas décisif grâce à l'engagement du LCGB et aux autorités françaises

Grâce à l'engagement sans relâche du LCGB, des actions ciblées ont été menées le 24 mars 2025 par les autorités françaises pour faire face aux agressions préoccupantes contre les conducteurs d'autobus dans les zones transfrontalières. Ces opérations ont impliqué des contrôles renforcés dans les zones sensibles et une surveillance accrue sur les lignes transfrontalières.

Le LCGB se réjouit que ces mesures aient été mises en œuvre avec rapidité et efficacité. Le LCGB souligne également l'importance d'une coopération transfrontalière continue pour assurer une sécurité optimale des chauffeurs et des usagers.

## Perspectives d'avenir

Les contrôles menés cette semaine ne sont qu'un début. Les autorités françaises ont annoncé leur intention de renouveler ces opérations régulièrement afin de prévenir les agressions et de garantir un environnement sécurisé pour tous. En parallèle, le LCGB s'engage à poursuivre ses revendications pour que des solutions pérennes soient instaurées, telles que :

1. **Installation rapide de cabines sécurisées** sur tous les bus opérant sur les lignes à risques.
2. **Une présence accrue des forces de l'ordre** aux arrêts de bus dans les zones sensibles pour dissuader les agressions.
3. **Renforcement des contrôles et de la sécurité** à bord des véhicules et aux arrêts situés côté français.
4. **Des formations renforcées** pour les chauffeurs sur la gestion des conflits et des situations de tension.
5. **Un accompagnement psychologique systématique** pour les conducteurs victimes d'agressions ou en situation de stress chronique.
6. **Un dialogue et une collaboration transfrontalière renforcés** entre les autorités luxembourgeoises et françaises pour assurer la sécurité des chauffeurs et des passagers.

## Un appel à la vigilance et à la solidarité

Le LCGB rappelle que la sécurité des chauffeurs de bus ne peut être assurée sans une coopération collective et conjointe.

Enfin, le LCGB remercie chaleureusement les autorités françaises pour leur réactivité exemplaire et leur engagement à travailler en partenariat pour résoudre cette problématique.



# VÉHICULES AUTONOMES

Le LCGB appelle à un dialogue social sur les garanties en faveur des salariés du secteur des transports !

Le LCGB, syndicat majoritaire dans le secteur du transport, prend acte de l'annonce de début avril 2025 concernant l'expérimentation de voitures autonomes sur les routes luxembourgeoises. Si cette avancée technologique peut représenter une opportunité pour la mobilité, elle soulève également des questions essentielles sur l'avenir des salariés du secteur des transports.

## Préoccupations concernant l'emploi et les conditions de travail

L'introduction de véhicules autonomes soulève des questions majeures concernant l'avenir des chauffeurs professionnels. Le LCGB craint que cette technologie ne conduise à une diminution significative des postes de travail, mettant en péril la stabilité économique de nombreux travailleurs et de leurs familles.

De plus, la transition vers une telle technologie nécessite une réflexion approfondie sur la reconversion professionnelle et la formation continue des employés concernés.

## Appel à un dialogue social inclusif

Le LCGB appelle de ce fait le gouvernement et les entreprises impliquées à instaurer dès à présent un dialogue social inclusif afin d'anticiper et de gérer les conséquences de l'automatisation dans le secteur des transports. Dès aujourd'hui, il est essentiel de mettre en place des mesures proactives pour protéger les emplois, telles que des programmes de formation et de reconversion, ainsi que des garanties quant au maintien des conditions de travail et des acquis sociaux pour éviter la précarisation des salariés impactés à l'avenir.

## Nécessité d'une réglementation adaptée

Par ailleurs, le LCGB insiste sur la nécessité d'établir une réglementation claire encadrant l'utilisation des véhicules autonomes, notamment en ce qui concerne la sécurité des usagers, la responsabilité en cas d'accident et les normes éthiques liées à l'emploi de ces technologies.

L'innovation ne doit pas être synonyme de suppressions d'emplois. En conséquence, le LCGB appelle le gouvernement et les entreprises impliquées à ouvrir un dialogue social constructif pour garantir une transition technologique juste et équitable.



# LIBERTY STEEL DUDELANGE

Le LCGB et l'OGBL exigent une réunion d'urgence pour empêcher la mort silencieuse du site !

Le retrait officiel du groupe turc TOSYALI du processus de reprise de Liberty Steel Dudelange, confirmé le 7 mai par les ministères de l'Économie et du Travail, marque un nouveau coup dur pour les quelque 150 salariés du site. Après des années de promesses, d'attentes et de faux espoirs, c'est la désillusion totale.

Ce nouveau revers plonge les salariés dans un profond désarroi. Ils paient aujourd'hui seuls le prix d'une succession de mauvaises décisions politiques et industrielles : la vente forcée d'ArcelorMittal à Liberty imposée par la Commission européenne, l'effondrement de Liberty Steel et sa faillite, et enfin l'échec du processus de vente. À chaque étape, des engagements ont été pris et à chaque fois, ils ont été trahis.

Aujourd'hui, la déception laisse place à la colère et à une peur bien réelle : celle d'une mort silencieuse du site de Dudelange, sans qu'au-

cune solution concrète ne soit apportée. Les syndicats refusent que les salariés soient sacrifiés, victimes de cet échec collectif. Il n'est pas acceptable qu'on laisse sombrer un site industriel viable.

Face à ce scénario catastrophique, l'OGBL et le LCGB exigent la tenue d'une réunion d'urgence avec les ministres de l'Économie et du Travail. Il est impératif que toutes les parties concernées se réunissent immédiatement autour de la table pour définir des solutions claires, concrètes et immédiates pour les salariés.

Les syndicats rappellent qu'ils ont déjà proposé par le passé la mise en place d'une cellule de reclassement sectorielle, sur le modèle des « CDR » utilisées avec succès dans le cadre des tripartites de la sidérurgie et de l'aviation. Cette cellule permettrait de maintenir les salariés

dans l'emploi à travers un accompagnement ciblé : prêt de main-d'œuvre, reconversion professionnelle, formation, suivi individualisé. Ce dispositif existe, fonctionne, et doit être activé ici sans délai.

Au-delà des salariés, c'est aussi l'avenir industriel du pays qui est en jeu. Des mesures doivent être prises pour préserver les outils de production qui sont menacés, surtout lorsque leur viabilité est prouvée. Le Luxembourg ne peut pas se permettre de perdre ses savoir-faire, ni de voir ses capacités industrielles s'éroder dans l'indifférence.

**L'inaction n'est plus une option. Les salariés de Liberty Steel Dudelange demandent que les engagements pris se traduisent enfin par des actes. Ils demandent à être entendus, respectés et avant tout soutenus.**

## Rassemblement des salariés de Liberty Steel Dudelange

Le 22 avril 2025, dans le cadre d'un rassemblement devant le ministère de l'Économie, les salariés de Liberty Steel Dudelange ont plaidé pour :

- une intervention plus concrète pour faciliter et accélérer la reprise du site ;
- des solutions pour accompagner les salariés dans cette période transitoire ;
- des garanties pour l'avenir de l'outil industriel et de l'emploi à Dudelange.

Depuis la déclaration de faillite de l'entreprise en décembre 2024, les 150 salariés restants continuent à assurer la maintenance et la sécurité du site, tout en étant contraints de chercher un

emploi ailleurs ou de s'inscrire au chômage, bien qu'un poste leur soit théoriquement promis. À ce moment-là, on pensait encore qu'un repreneur avait été identifié, mais le processus de vente a pris trop de temps, accentuant l'incertitude des employés, qui ont le sentiment d'être oubliés dans cette phase transitoire.

Le Luxembourg se retrouve face à une situation pour laquelle ni le cadre légal ni les outils de gestion de crise ne sont véritablement adaptés. Cette transition entre faillite et reprise révèle un vide auquel il est urgent de répondre. Le temps presse. Les salariés méritent des réponses.





## SIDÉRURGIE

### Action de protestation du Comité d'Entreprise Européen chez ArcelorMittal : L'avenir du site sidérurgique luxembourgeois doit être assuré par le dialogue social.

En date du 21 mai 2025, le Comité d'Entreprise Européen d'ArcelorMittal a organisé une action de protestation devant le siège luxembourgeois d'ArcelorMittal. Il s'agissait concrètement de la menace qui pèse sur près de 2.000 emplois européens et du manque de communication d'ArcelorMittal, comme l'a annoncé le Comité d'Entreprise Européen dans un communiqué de presse publié le 21 mai.

La LCGB exprime sa solidarité avec les actions menées par ses collègues français et belges contre cette décision de délocalisation d'activités.

Le LCGB s'engage depuis de nombreuses années en faveur de la poursuite d'un véritable dialogue social qui, grâce à l'accord tripartite dans l'industrie sidérurgique, a permis de maintenir l'activité économique et les emplois dans le pays et de développer au fil des ans des

« plans LUX » tels que le LUX 2025, toujours en vigueur. Grâce à ces accords, il n'y a eu AUCUN licenciement pour raisons économiques pendant la phase de réorganisation de l'industrie sidérurgique du pays. Chaque partie a pleinement joué son rôle : l'État en soutenant des mesures d'accompagnement social, les entreprises en investissant pour assurer la pérennité des sites et les syndicats en accompagnant des projets garantissant les emplois, le maintien des structures existantes, les salaires et les droits des salariés.

Compte tenu de cette situation, la LCGB demande l'ouverture de discussions afin de poursuivre les tripartites sur l'industrie sidérurgique au-delà de 2025. Seul un véritable dialogue social peut garantir l'avenir du site sidérurgique au Luxembourg, comme cela a déjà été le cas par le passé.



## SOZIALE FORTSCHRÈTT DIGITALE

Dès à présent, vous pouvez recevoir le « Soziale Fortschrëtt » également ou exclusivement par e-mail.

Pour modifier votre abonnement :

- » consultez la rubrique « Actualité » sur [lcbg.lu](http://lcbg.lu), puis le menu « Soziale Fortschrëtt digital » et remplissez le formulaire correspondant
- » ou scannez le code QR suivant pour remplir le formulaire



## SECTEUR GARDIENNAGE

### Le LCGB et l'OGBL s'indignent suite à l'attaque sur un agent de sécurité - Tolérance zéro envers les agressions !

Les deux syndicats représentatifs dans le secteur de la sécurité, le LCGB et l'OGBL, condamnent fermement la récente agression d'un agent de sécurité. Ils appellent toutes les entreprises du secteur à prendre des mesures concrètes pour protéger leurs employés contre les violences, qu'elles soient physiques ou verbales.

Bien que les agents de sécurité soient conscients des risques inhérents à leur métier, subir des agressions ne fait pas « partie de leur travail » et ce type d'actes est intolérable. Toute violence contre un agent de sécurité doit être traitée avec la plus grande sévérité.

#### Des services essentiels qui méritent protection et respect

Les agents de sécurité jouent un rôle essentiel dans notre société. En retour, ils doivent bénéficier d'un environnement de travail sécurisé et respectueux. Les syndicats demandent à l'ensemble des employeurs du secteur de la sécurité de :

1. Adopter une approche « tolérance zéro » envers les agressions : Envoyer un message clair que toute violence à l'encontre des agents est inacceptable.
2. Renforcer le cadre légal : Les syndicats insistent sur la nécessité de lois plus strictes pour sanctionner les agressions avec la plus grande sévérité.
3. Valoriser la profession : Pendant la pandémie, les agents de sécurité ont été reconnus comme essentiels. Cette reconnaissance doit se traduire par une amélioration des conditions de travail et une rémunération à la hauteur de leur contribution.

#### Responsabilité des employeurs

Les employeurs ont une obligation légale de garantir la santé et la sécurité de leurs salariés. Pour cela, ils doivent :

- identifier et prévenir les risques à la source ;
- adapter les postes de travail (ergonomie, équipements, méthodes) ;
- planifier la prévention et mettre en œuvre des mesures concrètes pour éliminer ou réduire au maximum les risques.

#### Renforcement de la collaboration dans le secteur

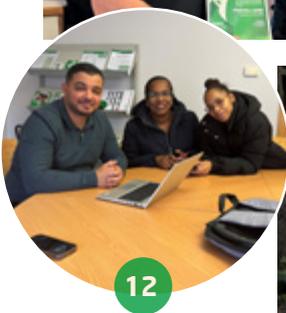
Les deux syndicats appellent les entreprises de sécurité, leurs clients et tous les acteurs du secteur à travailler ensemble pour :

- proposer des formations renforcées en gestion de conflits et en sensibilisation des risques ;

- analyser les données relatives aux agressions pour mieux comprendre et prévenir ces incidents ;
- fournir des moyens de protection adaptés aux environnements sensibles.

Finalement, les syndicats appellent tous les acteurs concernés à s'engager communément pour améliorer les normes de sécurité et les conditions de travail dans le secteur. Ils insistent sur le fait que la lutte contre les agressions ne peut être efficace qu'avec une approche collective et une volonté ferme de protéger les agents de sécurité qui veillent quotidiennement à notre sécurité.







14



15



16



17



18



19



20



21



22



23



24

## Réunions de travail

- 1 Ecole Européenne I
- 2 LCGB-Construction & Artisanat
- 3 E-Clean
- 4 PC Tank
- 5 Demy Schandeler
- 6 Communes du Sud
- 7 LCGB-Secteur Public
- 8 Comité LCGB-Santé, Soins & Socio-éducatif
- 9 WISAG
- 10 Vossloh Cogifer Kihn
- 11 Hyosung Luxembourg
- 12 ISS Facility Services
- 13 Apprentis d'Euro-Composites
- 14 LCGB-ACAP & LCGB-CNSG
- 15 Kuehne + Nagel
- 16-19 LCGB-ASG
- 20 Ville de Grevenmacher
- 21 M2T
- 22 Lamesch
- 23 Comité LCGB-Construction & Artisanat
- 24 LCGB-ACAP



## LCGB-NETTOYAGE DE BÂTIMENTS

Formation des pratiques de nettoyage et innovations technologiques.

Le LCGB a organisé une formation à l'attention des salariés de l'entreprise de nettoyage Boma. Celle-ci a permis d'explorer plusieurs aspects essentiels du nettoyage professionnel. Elle a couvert l'utilisation sécurisée des produits de nettoyage, en insistant sur le bon dosage, la manipulation correcte et les risques liés à une mauvaise utilisation, notamment les mélanges dangereux et le port des gants.

La digitalisation du travail a également été abordée : les explications sur place sont désormais remplacées par des vidéos de formation et des formations à distance sont organisées sur les techniques, les dosages et l'utilisation du matériel.

Enfin, la formation a présenté l'usage des robots de nettoyage pour de grandes surfaces, tout en soulignant leurs limites, qui nécessitent une intervention humaine supplémentaire. La collaboration entre l'homme et la machine est donc essentielle pour atteindre des résultats optimaux.

Cette formation a offert un apprentissage complet et pratique, pour une meilleure efficacité et sécurité sur le terrain.

Le métier de nettoyage devient de plus en plus complexe en raison des exigences accrues des clients, des réglementations strictes et de la diversité des produits et matériaux. Le LCGB s'engage donc pour une formation adéquate des salariés.

Pour le LCGB, la professionnalisation du secteur est essentielle. Cela implique des formations sur les techniques, les produits et les développements technologiques, la standardisation des produits et des machines et la reconnaissance de l'expertise des agents de nettoyage.

Le bien-être et la valorisation des agents de nettoyage sont également primordiaux, en mettant à leur disposition les moyens et matériels adéquats, tout en respectant leurs conditions de travail.



## SERVICES DU LCGB

### HOTLINE RENFORCÉE DU LCGB

**Vous avez des questions sur le droit du travail et le droit social ?**

Notre hotline renforcée est à votre disposition le matin entre 8h00 et 8h30. Pendant cette période, tous les consultants du Info-Center sont à votre disposition par téléphone. Bien entendu, notre hotline est toujours accessible du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 :

**HOTLINE +352 49 94 24-222**

Le LCGB vous offre de l'aide, de l'assistance et des consultations gratuites en différentes langues au niveau de l'assurance maladie-maternité, du chômage, du reclassement professionnel, des prestations familiales, de l'assurance pension, de l'invalidité et de l'assurance accident.

En cas de forte affluence téléphonique, vous avez la possibilité de laisser un message. Nous nous occuperons de votre demande dans les plus brefs délais !

### PATIENTE VERTRIEDUNG ASBL

La Patiente Verriedung Asbl (PVL) est un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement pour toute personne confrontée au système de santé. Notre priorité est d'aider les patients à connaître leurs droits et devoirs – et à s'en servir concrètement.

Nous analysons votre situation avec vous, réfléchissons aux prochaines étapes et vous aidons à trouver les bons interlocuteurs – que ce soit la caisse de santé, l'hôpital ou une administration. Nous vous expliquons les termes médicaux et juridiques, vous aidons à préparer vos rendez-vous médicaux, clarifions vos questions et vérifions vos factures médicales.

Nos conseils sont gratuits, confidentiels et indépendants. En tant que voix des patients, nous attirons aussi l'attention des décideurs politiques sur les problèmes récurrents du système de santé.

Ce que nous ne faisons pas : nous ne posons pas de diagnostics, ne donnons pas de second avis médical, ne prenons pas de rendez-vous à votre place et ne vous représentons pas légalement.

☎ (+352) 49 14 57-1 | du mardi au jeudi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

📍 I-B, rue Thomas Edison | L-1445 Strassen

☎ (+352) 49 14 58

✉ info@patientevertriedung.lu

## POINTS DE CONTACT LCGB

**Vous avez des questions,  
contactez :**



### LCGB Services

Questions sur nos services

☎ +352 49 94 24-600

🕒 Lundi-vendredi

8h00 – 12h00 & 13h00 – 18h00

✉ services@lcgb.lu



### LCGB Gestion Membres

Changement de vos coordonnées

☎ +352 49 94 24-421

🕒 Lundi-vendredi

8h00 – 12h00 & 13h00 – 18h00

✉ membres@lcgb.lu



### LCGB Info-Center

Aide et assistance

☎ +352 49 94 24-222

🕒 Lundi-vendredi

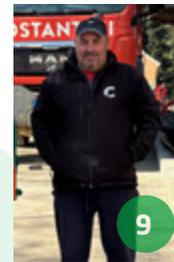
(sauf mercredi après-midi)

8h30 – 12h00 & 13h00 – 17h00

☎ Hotline

8h00 – 12h00 & 13h00 – 17h00

✉ infocenter@lcgb.lu





21



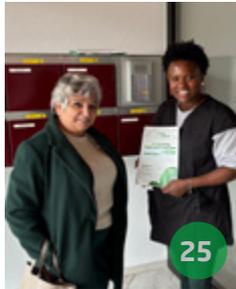
22



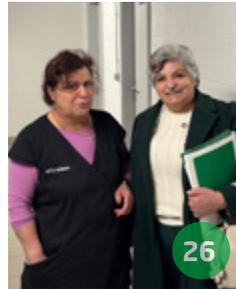
23



24



25



26



27



28



29



30



31



32



33

## Distributions

- 1 Wallenborn
- 2-3 Action
- 4 Porsche Zenter
- 5 Circle K
- 6 Scandia
- 7-16 Mobilisation dans le secteur de la construction
- 17 CFL multimodal
- 18-20 Mobilisation dans le secteur du service et commerce
- 21 Voyages Ecker
- 22 WISAG
- 23-24 Tour chez Dussmann Services
- 25-26 CForClean
- 27 LCGB-Nettoyage de bâtiments
- 28 Dussmann Lavador
- 29 Samsic
- 30-31 ABSC
- 32 Atalian
- 33 ISS Facility Services



**LCGB-Community,  
Structures Frontalières  
& Particulières**

## RENCONTRE AVEC LE SECRÉTAIRE FÉDÉRAL DE LA CSC

Le 7 mars 2025, le secrétaire général et le secrétaire syndical du LCGB, ont rencontré le secrétaire fédéral de la CSC, Yannick VINCENT.



Lors de cet échange, plusieurs sujets ont été abordés, notamment l'importance de la commission des frontaliers belges et le renforcement de la collaboration entre les deux syndicats.

## RÉUNION DES COMMISSIONS FRONTALIÈRES

Le 13 mars 2025, la Commission des Frontaliers Français s'est réunie à la centrale du LCGB pour faire le point sur l'actualité.

À cet égard, une réunion a également eu lieu le 18 mars 2025 avec la Commission des Frontaliers Allemands du LCGB, qui a également profité de cette occasion pour organiser une soirée d'information sur les retraites à Trèves.

Lors des deux réunions, des précisions ont également été apportées concernant la fête du 1<sup>er</sup> mai à Remich et la grande manifestation nationale du 28 juin 2025, une date importante pour la lutte pour les droits de tous les salariés au Luxembourg.



Commission des Frontaliers Français



Commission des Frontaliers Allemands

## FORMATION : LES ENJEUX DU TRAVAIL TRANSFRONTALIER

Le 18 février 2025, les commissions des frontaliers français, belges et allemands du LCGB se sont réunies au CEFOS à Remich pour une formation sur les enjeux du travail transfrontalier. La session a été introduite par le secrétaire général du LCGB, qui a abordé les problématiques des travailleurs frontaliers. Il a souligné l'importance de cette rencontre pour renforcer la coopération entre les différentes commissions.



Le responsable adjoint de l'Info-Center, a ensuite expliqué les démarches à suivre en cas de maladie. Pour finir, le secrétaire syndical adjoint du LCGB, a ensuite présenté les statistiques récentes ainsi que les besoins des différents bureaux frontaliers du LCGB. Les participants ont posé leurs questions et des réponses détaillées leur ont été fournies.

Découvrez toutes les excursions et événements du LCGB dans notre agenda sur [www.lcgb.lu](http://www.lcgb.lu) ou scannez le code QR



## LCGB-COMMUNITY : VISITE DES CASEMATES DE LA PÉTRUSSE

Le 20 mars 2025, LCGB-Community a organisé une visite des Casemates de la Pétrusse à Luxembourg-Ville, une excursion qui, par un heureux hasard, a coïncidé avec le premier jour du printemps. Vingt membres ont participé à la découverte de ce site emblématique du patrimoine luxembourgeois en cette journée ensoleillée.



## COMMISSION LCGB-RENTIERS



### Planification des manifestations futures

La Commission des LCGB-Rentiers s'est réunie le 27 février 2025 à la centrale pour s'échanger sur l'actualité et les événements à venir.

L'ordre du jour comprenait notamment la présentation des différentes excursions et des événements prévus cette année, comme la fête du 1<sup>er</sup> mai.

### Echange sur l'assurance dépendance

Lors d'une réunion d'information tenue le 9 avril 2025, la Commission des LCGB-Rentiers a eu le plaisir d'échanger avec Pascale KOLB, représentante de l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance (AEC), ainsi qu'avec Loïc LIMANTOUR, représentant de la Stéftung Hëllef Doheim.

Cette rencontre a permis d'approfondir la compréhension du fonctionnement de l'assurance dépendance au Luxembourg, de clarifier les procédures d'évaluation et de discuter des prestations proposées aux personnes en situation de dépendance.

Le LCGB adresse ses sincères remerciements à Madame KOLB et Monsieur LIMANTOUR pour leur expertise et leur disponibilité lors de cet échange.

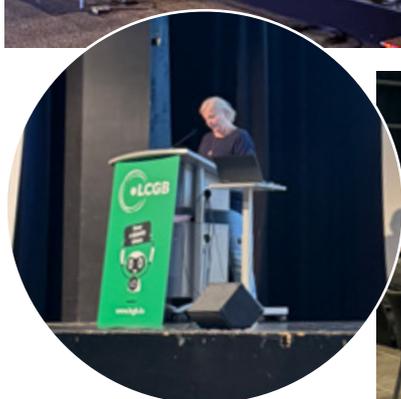


# SOIRÉES D'INFORMATION SUR LA DÉCLARATION D'IMPÔT POUR LES FRONTALIERS

En mars 2025, des soirées d'information sur la déclaration d'impôts au Luxembourg ont eu lieu à Thionville (F), Merzig (D) et Arlon (B). Cette année encore, les participants ont été très nombreux et les manifestations ont connu un vif succès.



THIONVILLE



ORSCHOLZ



ARLON

**INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT**  
<https://lqgb.editpress.lu>

## 3 MOIS GRATUITS D'ABONNEMENT AU TAGEBLATT ET/OU AU QUOTIDIEN\*

- ✓ Un accès illimité au **SITE WEB**
- ✓ La version numérique du **JOURNAL** tous les jours
- ✓ Le samedi, **LA VERSION IMPRIMÉE DU JOURNAL**

+352 54 71 31-1

abo@editpress.lu



\*Offre sans obligation d'achat et valable uniquement pour les membres du LCGB.





## AVIS DE DÉCÈS

### Le LCGB est en deuil de son secrétaire général, président national et président national honoraire de longue date Marcel GLESENER

C'est avec une énergie infinie, une grande clairvoyance et une grande compétence que notre estimé collègue Marcel a défendu les intérêts des salariés depuis son affiliation au LCGB le 1<sup>er</sup> avril 1958.

Au niveau de l'entreprise, l'ajusteur-mécanicien a d'abord été membre du comité de la caisse de maladie des ouvriers de l'ARBED, de la délégation divisionnaire et de la délégation du personnel d'ARBED Belval en tant que militant syndiqué. Parallèlement, il était actif au sein des sections locales du LCGB d'Esch/Uelzecht et de Belval.

A partir du 1<sup>er</sup> février 1968, il entre au service du LCGB en tant que secrétaire syndical et se consacre dans un premier temps à l'encadrement de la circonscription Centre-Est du LCGB ainsi que de différentes moyennes entreprises. Parmi ses premiers succès syndicaux, on peut citer la négociation de la 1<sup>ère</sup> convention collective pour Monsanto-Echternach ou DuPont de Nemours.

Après être devenu responsable des fonctionnaires et employés au sein du LCGB au début des années 1970, il a été nommé secrétaire général du LCGB le 4 septembre 1974. En même temps, il assume la responsabilité du secteur sidérurgique, de l'encadrement des jeunes et de la rédaction du journal de la fédération, le « Soziale Fortschritt ».

Suite aux élections sociales de 1979, il devient membre de la Chambre des employés privés ainsi que de la Caisse de pension et de la Caisse de maladie des employés privés en tant que 1<sup>er</sup> représentant du LCGB.

Le 3 mars 1980, il a succédé à Jean SPAUTZ en tant que président national du LCGB, fonction qu'il a exercée jusqu'au 20 janvier 1996. Il a également été membre du Conseil économique et social luxembourgeois et du Comité économique et social européen pendant de nombreuses années.

Nous garderons un souvenir reconnaissant de notre collègue Marcel et de ses mérites syndicaux. Le LCGB exprime ses sincères condoléances à ses proches.



### Le LCGB a la profonde tristesse de vous annoncer le décès de nos collègues Théodore MOLITOR dit « Théid », Willy STAUDT et Serge SANAVIA.

#### Théodore MOLITOR dit «Théid»

Pendant de nombreuses années, Théid nous a soutenus en tant que membre engagé du comité syndical LCGB-SESM.

#### Willy STAUDT

Nous garderons le souvenir de Willy pour son engagement de longue date en tant que membre du comité et ancien caissier de la section locale de Kaundorf/Harel.

#### Serge SANAVIA

Serge a démontré son engagement pendant de nombreuses années en tant que délégué et membre du Comité syndical SESM.

**Le LCGB dit MERCI pour toutes ces années d'engagement et se souviendra de ses collègues. Le LCGB exprime ses sincères condoléances à la famille et aux amis en cette période difficile de deuil.**



# Vaccination antigrippe GRATUITE



**LUXMILL**  
Mutuelle



En 2025, LUXMILL Mutuelle, la caisse de décès du LCGB, vous offre la vaccination gratuite contre la grippe saisonnière.

Il suffit de vous inscrire (avec nom complet, numéro membre et matricule CNS) avant le 23 septembre 2025.

La vaccination se tiendra au siège de LUXMILL / Convention Center 5<sup>e</sup> étage à Belval (4, rue Samuel Beckett L-4371 BELVAUX).

La date et l'horaire de passage vous seront communiqués en temps utile.

## Inscriptions :

☎ + 352 49 94 24 - 224 / -226 / -228

✉ [pooladmin@lcgb.lu](mailto:pooladmin@lcgb.lu) | ou scannez le code QR



SCAN ME

UNE NOUVELLE BAISSÉ DES

**PENSIONS, C'EST**

**NON**

**IL Y A D'AUTRES SOLUTIONS**

PLUS D'INFOS  
SUR [CSL.LU](http://CSL.LU)

YOU'LL  
NEVER  
WORK  
ALONE.



CHAMBRE DES SALARIÉS  
LUXEMBOURG